

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 11 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 mars à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgne, Maire de la commune.

Présents : Olgne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Cohen Jean-Philippe, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Bayon Marguerite Schmelzle Jean-François, Mayot Vincent, Lebailly Laurence, Auternaud Audrey, Valancony Tiphaine, Plenet Jaouen, Mantelin Julien, Martin Grégoire,

Absents excusés : Barbe Monique, pouvoir à Parat René, Alègre Carlos, pouvoir à Olgne Patrick, Richon Isabelle, pouvoir à Moreau Catherine, Delattre Nicolas, Besset Grégory, Boyer Anne,

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : Mayot Vincent

Membres en exercice : 22 **Présents** : 16 **Pouvoirs** : 3 **Votants** : 19

D2024-007 – Mise à disposition de personnel

Vu la nécessité de remplacer un agent placé en congés maladie suite à un accident imputable au service,

Entendues les explications de Monsieur le Maire quant aux difficultés de recrutement rencontrées pour la période courant du 8 janvier au 13 février.

Devant l'urgence à disposer d'une équipe complète à la cantine scolaire pour assurer la sécurité des enfants.

Le Groupement des Associations Familles Rurales de l'Ardèche a été contacté pour mettre à disposition une personne certains jours (18 pendant toute la période).

Le montant de cette mise à disposition s'est élevé à 1.297,17 €, pour 63 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une personne pour aider au service de la cantine.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,